

Créée en 1987, AMORCE constitue le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des territoires et acteurs locaux en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets et de gestion durable de l'eau.

### Plus de 900 adhérents



## 2/3 de collectivités

Compétentes en matière de déchets, d'énergie et d'eau, elles regroupent 60 millions d'habitants.

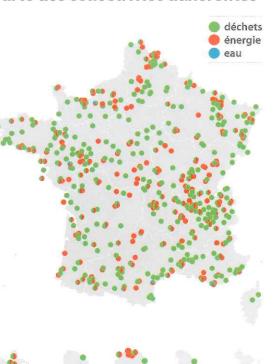
#### AMORCE compte parmi ses adhérents\*:

- + de 70 villes
- + de 100 communautés de communes
- + de 100 communautés d'agglomération et communautés urbaines
- 100% des métropoles
- la quasi totalité des syndicats de gestion des déchets
- 1/3 des syndicats d'énergie
- 1/3 des départements
- 3/4 des régions dont 10 régions métropolitaines sur 13

# 1/3 de professionnels

- Associations et fédérations professionnelles.
- Fabricants,
- Fournisseurs,
- Opérateurs,
- Bureaux d'études,
- Cabinets juridiques,
- Organismes financiers...

#### Carte des collectivités adhérentes\*





\*au 30/09/2018

## Domaines d'expertise

Grâce à ses compétences, AMORCE accompagne et défend les collectivités engagées dans l'économie circulaire, la transition énergétique et la gestion durable



- Planification
- Prévention
- Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)

- Recyclage
- · Valorisation organique et énergétique
- Stockage



- Planification énergie climat Distribution de gaz
- · Maîtrise de l'énergie
- Rénovation énergétique Lutte contre la précarité
- énergétique
- et d'électricité
- Énergies renouvelables
- Réseaux de chaleur et de froid



- Préservation des ressources Gestion intégrée
- Production et distribution d'eau potable
- Collecte et traitement des eaux usées
- du pluvial
- Prévention des inondations



- Droit des collectivités territoriales
- Droit de
- l'environnement
- Contrats publics
- Montages juridiques
- Montages financiers
- Financement et fiscalité
- Communication



## Pourquoi adhérer?

#### Disposer des bons outils en amont de vos projets

- Bénéficier d'une information en continu et suivre l'actualité au quotidien
- Disposer des guides, dossiers et enquêtes techniques
- Être accompagné par des experts pluridisciplinaires (technique, économique, juridique et fiscal, communication)

#### Développer votre réseau

- Échanger entre collègues et avec différents acteurs
- Partager ses connaissances et expériences
- Développer des nouveaux partenariats

#### Devenir acteur du changement

- Partager ses bonnes pratiques et valoriser ses actions
- Collaborer à la réflexion menée lors des réunions et manifestations
- Élaborer des propositions communes et collectives

#### Défendre vos intérêts

- Faire entendre sa voix dans les négociations nationales et internationales
- Contribuer aux évolutions législatives
- Être représenté auprès des institutions (ministères, Parlement...)



18. rue Gabriel Péri • CS 20102 • 69623 Villeurbanne Cedex Tel: 04.72.74.09.77 • Fax: 04.72.74.03.32 • Mail: amorce@amorce.asso.fr www.amorce.asso.fr • (2) @AMORCE • (in Association AMORCE)

### Rassembler les territoires

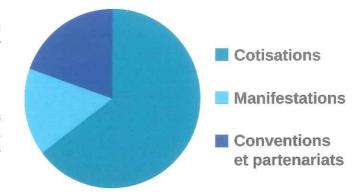
14 représentants au Bureau
43 membres du Conseil d'Administration

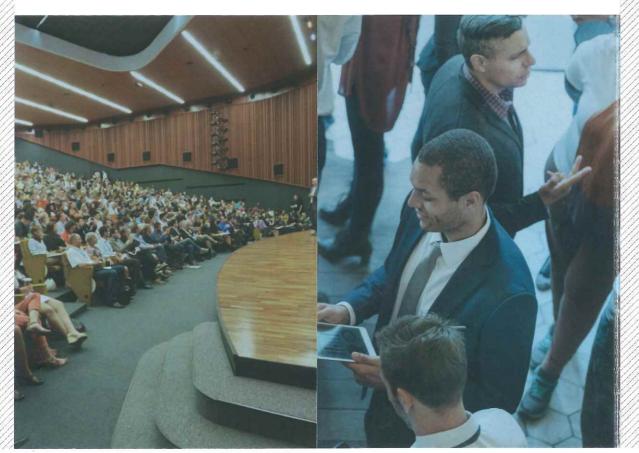
#### Gouvernance

70% des sièges du Conseil d'Administration sont occupés par des élus locaux.

#### Structure financière

70% des financements sont issus des cotisations, ce qui garantit à AMORCE son indépendance pour défendre les positions de ses adhérents.





### Informer & accompagner

#### **Expertise**

AMORCE fait bénéficier au quotidien de son expertise technique, économique, juridique, fiscale et institutionnelle à ses adhérents via de nombreux outils et services dédiés :

- Renseignements personnalisés : pour accompagner et apporter des réponses sur-mesure aux questions des adhérents
- Publications et guides (enquêtes, analyses, notes de synthèse, FAQ) : pour informer et développer les compétences techniques des adhérents
- Magazine bimestriel: pour centraliser toute l'information déchets, énergie, eau et juridique
- Newsletter et veille juridique bimensuelles : pour rester connecté à l'actualité et les évolutions réglementaires et législatives
- Interventions extérieures (chez les adhérents, dans des manifestations nationales externes...): pour apporter expertise technique et soutien pédagogique

### Réseau d'échanges

Le réseau d'AMORCE permet aux adhérents d'échanger sur leurs expériences et de partager de l'information et des bonnes pratiques sur l'ensemble des thématiques relatives à la gestion des déchets, de l'énergie, des réseaux de chaleur, de l'eau et de l'assainissement.

- Réunions: groupes de travail ou d'échanges thématiques (déchets énergie, eau) et réseaux territoriaux (grandes agglomérations, syndicats, départements, régions)
- · Listes de discussions thématiques
- Manifestations : 5 colloques et 1 congrès

+ de 850 renseignements personnalisés annuels

+ de 40 publications / an

+ de 40 réunions / an

+2000 inscrits sur nos 7 listes de discussion



## Représenter & défendre

Interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics, AMORCE participe et intervient dans tous les grands débats et négociations nationaux et internationaux et siège dans les principales instances de gouvernance françaises en matière d'énergie, d'eau et de gestion des déchets.

#### AMORCE intervient:

- auprès du gouvernement et de ses ministères,
- auprès des parlementaires de toute sensibilité politique,
- auprès des services de l'Etat (DGEC, DGPR, DGCL, DGLAN, DEB, etc.)

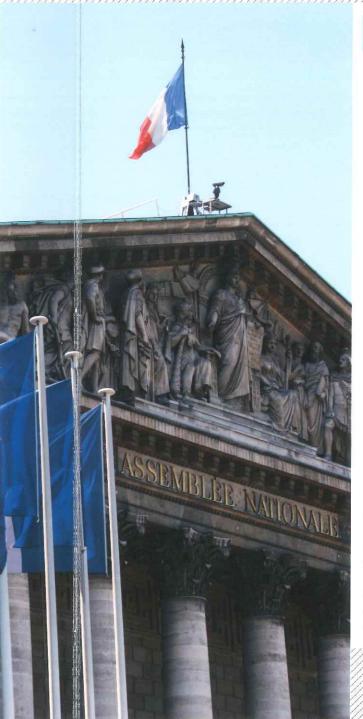
#### Les grands débats nationaux

- Grenelle de l'Environnement
- · Débat National sur la transition énergétique
- Conférence Environnementale
- · Programmation pluriannuelle de l'énergie
- Conférence nationale des territoires
- Loi de finances et loi de finances rectificative
- Feuille de route économie circulaire
- Plan de rénovation énergétique des bâtiments
- Paquet européen "Économie circulaire"
- Paguet européen "Énergie propre"
- Stratégie plastique de l'Union européenne Directive plastique
- Conférence des Parties (COP21, COP22)

#### Les grands combats

- Faire des collectivités les chefs d'orchestre de la transition énergétique, de l'économie circulaire et de la gestion durable de l'eau dans les territoires
- Développer une fiscalité écologique contribuant à financer les politiques territoriales de transition écologique :
  - Une contribution climat affectée aux territoires,
  - Une TGAP juste et incitative, affectée majoritairement aux territoires,
  - Le respect du principe de "l'eau paie l'eau"
- Contribuer au développement de toutes les énergies renouvelables : réseaux de chaleur renouvelable et de récupération, EnR électriques...
- Favoriser l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et des logements ainsi que la résorption de la précarité énergétique
- Renforcer la responsabilité des producteurs de déchets
- Contribuer à la gestion durable de l'eau
- Défendre la liberté de choix des collectivités dans leur politique de transition énergétique, d'économie circulaire et de gestion durable de l'eau
- Assurer des services publics pérennes et de qualité

## la transition écologique des territoires



#### Les grandes victoires

#### Énergie

- Généralisation des plans climats
- Accès aux données énergétiques pour les collectivités
- Mise en oeuvre par les intercommunalités et coordination par les régions du service public de performance énergétique de l'habitat
- Éligibilité des collectivités aux CEE
- Introduction d'un objectif de réduction de 15% de la précarité énergétique
- Création du Fonds chaleur
- Reconnaissance de la compétence et service public réseau de chaleur
- Intégration de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables dans la distribution de gaz et d'électricité
- Fiscalité carbone
- TVA à taux réduit sur les réseaux de chaleur

#### **Déchets**

- Obligation de limiter à 50% les produits non recyclables mis sur le marché
- Gouvernance élargie des nouveaux plans régionaux de gestion des déchets
- Création des filières de recyclage sous responsabilité des producteurs (Papiers graphiques, Textiles, Meubles, DASRI, DDS....) ou des distributeurs (déchets du BTP)
- Évolution des filières REP et des cahiers des charges
- Logo TRIMAN
- Liberté de choix des collectivités en matière de tri à la source des biodéchets
- Allégement des contraintes de collecte
- TVA à taux réduit sur la gestion des déchets
- TEOM incitative